



Montargis, le 29 Août 2023

Dossier suivi par : Typhaine Goyer, Chargée de mission milieux aquatiques Solin et Puiseaux Vernisson
02.38.89.89.79/06.84.91.32.54 t.goyer@epageloing.fr

Objet : Descriptifs des travaux de renaturation du Solin sur les communes de Villemandeur, Pannes et Chalette-sur-Loing

Parcelle cadastrale concernée : «Références_cadastrales»

Madame, Monsieur,

Nous faisons suite aux précédents courriers qui vous ont été adressés en lien avec l'étude menée par l'EPAGE du bassin du Loing, anciennement le SIVLO depuis 2014 pour renaturer le Solin sur les communes de Villemandeur, Pannes et Chalette-sur-Loing.

Suite à l'appel d'offres lancé par l'EPAGE du Bassin du Loing le 10 Mai 2023, pour la réalisation des travaux sur le Solin, l'entreprise Chognot-Charier a été retenue pour un montant de travaux de **645 417,37 €**

Chognot est une entreprise spécialisée dans les travaux sur les cours d'eau, marais, canaux et zones humides, – Charier est une entreprise spécialisée dans les travaux publics.

Pour rappel, **la première phase des travaux a débuté fin Juillet** avec l'entreprise BLOT, elle consistait à effacer trois ouvrages hydrauliques (le barrage de Gaudry, du Gué Perreux et de Montalibert). Ne présentant plus aucun usage, leurs suppressions a permis d'améliorer le fonctionnement et la qualité environnementale de l'eau du Solin et de redessiner les zones de courant et de dépôt naturellement présent.

La deuxième phase, débutera le 4 Septembre 2023, avec les entreprises citées précédemment. Chaque opération sera réalisée sur les parcelles avec lesquelles une convention a été établie entre le propriétaire et l'EPAGE. Les parcelles cadastrales appartenant à un propriétaire qui ne s'est pas manifesté ou n'a pas autorisé les travaux, ne bénéficiera d'aucune opération.

Un constat d'huissier sera réalisé du 4 au 6 Septembre sur l'intégralité de l'emprise du projet, s'étendant du pont de la Rue du Parc à Villemandeur jusqu'au pont de la Rue du 23 Août 1944 à Châlette-sur-Loing, en incluant les zones de passage des engins.

